

# REVUE DE PRESSE

service communication



## Paris-Normandie

### AGENDA

Publié le 17/02/25

---

#### Le Petit-Quevilly

##### **Exposition : De la naissance au vivant**

Plongez dans l'univers fascinant de la naissance et du vivant à travers l'exposition, où l'art devient le miroir de la vie. Jusqu'au 22 février à la médiathèque François-Truffaut. Tout public. Entrée libre.

---

### À VENIR

---

#### Le Petit-Quevilly

##### **Les petites séances**

Projection de films pour enfants mercredi 19 février à 10 h 30 à la médiathèque François-Truffaut. Gratuit sur inscription : 02 35 72 58 00, [bibliotheque.petit-quevilly.fr](http://bibliotheque.petit-quevilly.fr)

##### **Atelier : obscure lumière**

Venez fabriquer en famille vos silhouettes en papier et tester les directement pour découvrir la magie des ombres chinoises. Mercredi 19 février de 15 h à 18 h (durée de 15 à 30 mn) à la médiathèque. Tout public, entrée libre.

##### **Atelier : aqua wash**

Création d'un tampon et réalisation d'impressions en négatif. Possibilité d'apporter un t-shirt blanc. Mercredi 19 février de 10 h à 12 h à la médiathèque. À partir de 6 ans, sur réservation : 02 35 72 58 00.

Publié le 15/02/25

---

#### Le Petit-Quevilly

##### **Atelier : pop-up pop**

Par la Compagnie d'objet direct. Et si l'art du pop-up venait s'épanouir en grand sur nos murs, portes et fenêtres ? Venez réaliser avec nous un univers pop-up poétique, tout en papier. De 14 h à 17 h à la médiathèque François-Truffaut. À partir de 5 ans, entrée libre.

##### **Atelier : collage et poésie**

Guidé par votre intuition et vos émotions, réalisez un collage artistique en vous inspirant librement des formes, des couleurs, des motifs et des images proposées. Vous composerez ensuite des phrases poétiques en résonance avec le collage. » De 10 h à 12 h à la médiathèque. À partir de 5 ans, entrée libre.

##### **Permanence**

Permanence avocat de 10 h à 12 h à la médiathèque François-Truffaut, sur inscription : 02 35 72 58 00.

---

## Au Petit-Quevilly, il crée des accessoires de luxe pour rendre hommage à sa sœur disparue

Il y a deux ans et demi, Romdhane Hannachi s'est lancé dans un défi ambitieux, celui de créer sa marque de maroquinerie de luxe aux côtés de sa mère. Retour sur son parcours.



À 20 ans, Romdhane Hannachi voit sa marque de maroquinerie, haut de gamme et engagée, grandir et se faire une place dans le monde de la mode. (©JL/76actu)

Par [Jessie Leclerc](#) Publié le 15 févr. 2025 à 12h12

Au Petit-Quevilly, près [de Rouen \(Seine-Maritime\)](#), Romdhane Hannachi, 20 ans, a créé Binti Paris, une marque de maroquinerie de luxe, qu'il tient avec sa mère pour rendre hommage à sa grande sœur, partie trop tôt.

La marque a déjà valu au jeune normand un beau succès, dont un prix à la 16<sup>e</sup> édition du [concours Créactifs](#), organisé par la Métropole de Rouen. « C'était très impressionnant de passer devant le jury, mais ça m'a aidé financièrement et ouvert des portes », sourit Romdhane.

### Une histoire de famille

Alors qu'il n'a que 17 ans et est encore lycéen, il perd sa sœur, passionnée de mode. Avec sa mère, il cherche un moyen de **lui rendre hommage**. C'est ainsi qu'il crée Binti Paris, une marque de maroquinerie haut de gamme, pour la représenter, elle est « son héritage ». Lorsqu'il commence cette aventure, Romdhane n'a aucune connaissance du secteur, mais il ne baisse les bras pour autant.

Chaque produit représente ma sœur. Quand je regarde un sac, je vois une partie d'elle, de la fille qu'elle était et de ce qu'elle aimait. Alors on pourrait être tenté de produire dans la précipitation quand on a des chutes de cuir, des opportunités ou des demandes des clients, mais on prend le temps de faire les choses bien.

### Romdhane Hannachi Co-créateur de Binti Paris

C'est avec la designer Emmanuelle Barre qu'ont été pensés les premiers modèles. Aujourd'hui, après deux ans de travail, mère et fils gèrent tout à deux, de la conception à la

mise en vente, en passant par la communication et la relation avec les artisans. En parallèle, le jeune homme est étudiant en alternance dans une école de commerce de Mont-Saint-Aignan.

### L'association de la France et de la Tunisie

Binti Paris mélange [l'artisanat](#) tunisien au savoir-faire français. La marque met un point d'honneur à valoriser des matériaux naturels. Parmi eux, le smar, une sorte de fibre végétale semblable à l'osier, séchée puis tressée à Gabès en Tunisie, et la soie de verre tunisienne, pour les pochons à l'intérieur des sacs.

Pour le reste, il privilégie « un cuir issu des grandes tanneries européennes et le métal d'une bouclerie française ». La fabrication des sacs est confiée à un **petit atelier en banlieue de Tunis**, « un atelier responsable dans la manière de travailler et pour l'environnement, avec des artisans de la région », confie l'entrepreneur. C'est ainsi qu'il dit obtenir « une qualité supérieure ».



Les sacs de Romdhane mélangent les cultures françaises et tunisiennes. (©JL/76actu)

Si la marque se concentre sur [la maroquinerie](#) féminine, Romdhane voit plus loin. Des carrés de soie roulottés à la main, l'un orné d'une mosaïque tunisienne, l'autre d'une peinture réalisée par sa sœur, sont en production. Une ligne pour hommes pourrait aussi voir le jour.

Avec ses créations, Romdhane veut s'adresser « aux femmes actives qui aiment la mode, les belles pièces et ont des valeurs d'écologie ». Côté inspiration, il cite **Jacquemus** comme une référence majeure. Il s'identifie à son parcours et à sa manière de construire un univers.

### Vers une boutique physique ?

La majeure partie des ventes se font sur le site de la marque, mais l'étudiant et sa mère interviennent aussi sur des Salons et des [ventes éphémères](#). Pour lui, « c'est important pour les clients de toucher et de ressentir le produit ». Le jeune entrepreneur ambitionne aussi un **concept store** avec d'autres créateurs dans le centre de Rouen et n'exclut pas d'ouvrir une boutique physique, dans quelques années.

Il faut compter entre 295 et 495 euros pour s'offrir un sac à main. La marque développera, par la suite, des produits « plus entrée de gamme ».

Aujourd'hui, Romdhane est fier du chemin qu'il a parcouru : « Au départ, nos proches pensaient que c'était risqué, maintenant ils admirent ce que l'on a fait. Un produit Binti, c'est un morceau de l'histoire de notre famille ».

## Paris-Normandie

### Près de Rouen, ces maires veulent rallumer l'éclairage public la nuit : qui paiera la facture ?

C'est un dossier pour le moins électrique. Les communes souhaitant rallumer la lumière la nuit devront payer le surcoût engendré par cette décision. C'est en tout cas la position défendue par la Métropole. Encore faut-il que ce soit légal... Faites vos jeux, les négociations sont ouvertes.



Par Christophe Hubard

Publié: 15 Février 2025 à 09h47

Au fil des ans, quasiment toutes les communes de la Métropole de Rouen avaient éteint (partiellement) l'éclairage public la nuit. Début octobre, l'annonce du maire Nicolas Rouly de rallumer au Grand-Quevilly a eu l'effet d'une boîte de Pandore. Cette décision unilatérale en a appelé d'autres : Saint-Étienne-du-Rouvray, Oissel, Bihorel... De plus en plus de communes lui emboîtent le pas. Mais combien ça coûte de rallumer ? Et surtout, qui paiera ?

« On est sur un sujet difficile, reconnaît Charlotte Goujon, vice-présidente de la Métropole qui s'est vue confier ce dossier électrique. *Le maire, de par son pouvoir de police, peut décider d'allumer ou d'éteindre. Mais c'est la Métropole qui paie la facture* », depuis qu'elle a récupéré cette compétence en 2015. Dès lors, « *c'est la Métropole qui a, entre guillemets, le doigt sur l'interrupteur* », rappelle la maire du Petit-Quevilly.

« Là, je dis joker »

**Charlotte Goujon**, Maire du Petit-Quevilly

[Depuis le choix de son voisin quevillais](#), l'élue a reçu la mission de mettre sur pied « *un schéma de fonctionnement général* ». Le but ? « *Faire participer les communes qui souhaitent rallumer* », en leur demandant de régler de leur poche le surcoût engendré. Une fois arrêté, ce schéma sera applicable à toutes les communes. Toutes ou presque. Le Grand-Quevilly a obtenu de rallumer dès les vacances de la Toussaint, sans avoir à passer par la case facturation. « *Grand-Quevilly, c'est hors toute organisation générale* », lâche Charlotte Goujon. Est-ce bien équitable ? « Là, je dis joker. »

### 200 000€ par an pour rallumer partiellement Le Grand-Quevilly

Interrogé, Nicolas Rouly se voit plutôt en précurseur. « *En 2022, j'avais pris une décision radicale en éteignant 100 % de la commune. En 2024, j'ai décidé un rallumage partiel* », le

secteur économique (Bois-Cany et zone industrielle) restant éteint. Voilà pour le contexte. Pour le volet financier, « *je ne peux pas laisser dire qu'il y a un cas particulier. Comme on a été les premiers à initier cette réflexion, on a déjà calé le dispositif. Il va nous coûter au moins 100 000€.* » La commune a voté tout récemment une participation à hauteur de 100 000€ pour abonder le fonds de concours utilisé pour changer les éclairages en Led, beaucoup moins énergivore. « *À peu près un tiers de nos mâts lumineux sont équipés en Led.* » Ce chèque de 100 000€ sera renouvelé chaque année jusqu'à ce que 100 % des mâts quevillais soient en Led, nous annonce le maire.

« *L'objectif est que cette décision de rallumer ne génère pas de surfacturation pour la Métropole* », insiste l' élu, qui est également vice-président de la Métropole en charge des finances. Pourtant, le compte n'y est pas. « *Selon nos estimations, le surcoût mensuel du rallumage nocturne au Grand-Quevilly est estimé à 16 500€* », nous informe le cabinet du président de la Métropole. Soit quasiment 200 000€ par an. Un différentiel du simple au double.

### **« Le couteau sous la gorge »**

Les négociations qui s'ouvrent promettent d'être animées. « *C'est nous mettre le couteau sous la gorge, c'est inacceptable*, fulmine Pascal Houbron, maire de Bihorel. *Moi je n'ai pas la capacité de payer.* » [Rallumer les deux quartiers de Bihorel](#) concernés par l'extinction (Bihorel village et Le Domaine du Chapitre) coûterait entre 80 et 100 000€ par an. « *Et juridiquement ce n'est pas possible puisque la compétence est bien celle de la Métropole.* »

### **Trouver des solutions alternatives**

Cette dernière a bien conscience de ce biais et pousse les maires à abonder un fonds de concours, indépendant des factures. « *Les relations avec la Métropole ne sont pas des relations marchandes* », prévient Anne-Émilie Ravache, première adjointe au maire de Saint-Étienne-du-Rouvray. « *Nous sommes en discussion technique : qu'est-ce qui est faisable ? Rallumer mais pas à pleine puissance ? Rallumer un lampadaire sur deux ?* » Ou encore rallumer un secteur et en éteindre un nouveau... « *La Métropole n'est pas équipée pour rallumer un mât sur deux* », indique Catherine Flavigny, maire de [Mont-Saint-Aignan](#), qui n'a donc pas eu « *d'autre choix que de demander de rallumer la totalité* ».

« *On pourrait abaisser la tension la nuit, on a changé toutes nos armoires électriques*, propose le maire de Oissel, Stéphane Barré. *Nous avons réalisé un test en baissant de 50 %, même à 80 % on arrive à voir.* » Mais pour ce faire, il faut être équipé en Led. À l'échelle de la Métropole, un tiers des mâts ont déjà été remplacés. L'objectif est d'atteindre les 47 % en 2027. Là encore, il faudra de l'argent. Beaucoup.

### **« Il faut qu'on arrive à résister à la pression populaire »**

Au fil des ans, la Métropole avait réussi à réunir l'intégralité – ou presque – des 71 communes dans cette démarche vertueuse à plus d'un titre. Avant le mois d'octobre 2024,

70 communes éteignaient partiellement ou totalement l'éclairage public la nuit. Seule Maromme avait déjà rallumé la lumière après avoir [voté l'extinction fin 2022](#).

La vice-présidente de la Métropole Charlotte Goujon rappelle [les engagements passés](#) et l'importance d'une telle mesure pour la biodiversité. Mais surtout, elle réfute l'argument de l'insécurité. « *La police nationale a encore rappelé l'an dernier qu'il n'y avait pas de lien entre l'extinction et une éventuelle hausse des délits. Il faut qu'on arrive à résister à la pression populaire à un an des municipales face à ce sentiment d'insécurité.* » « *Quand la population se sent en insécurité, quelquefois il faut revoir ses positions* », rétorque Stéphane Barré, maire de Oissel.

### **Commentaire : Premiers arrivés, premiers servis ?**

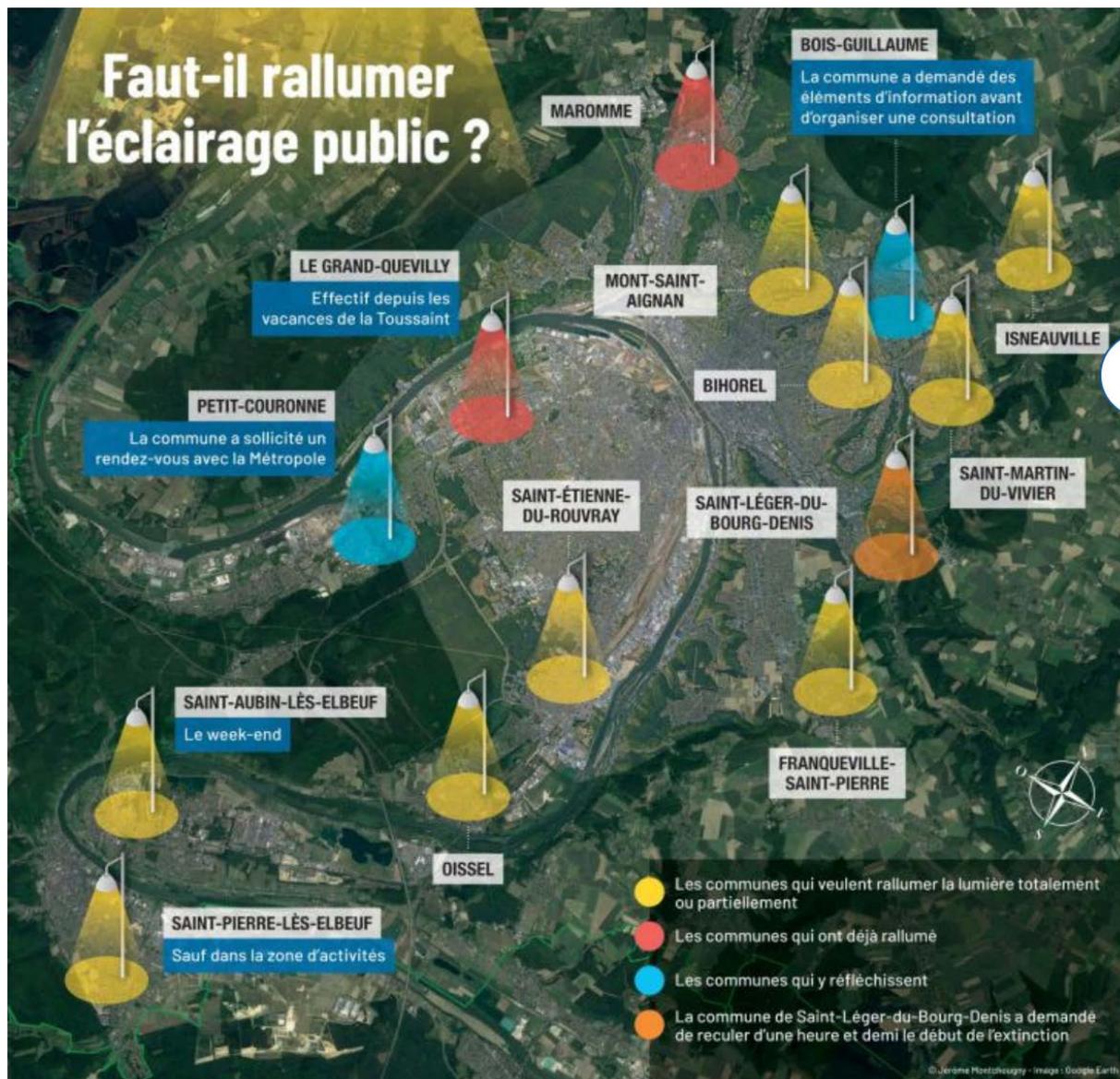
*Par Christophe Hubard*

Cette séquence métropolitaine est un véritable cas d'école de l'expression « Deux poids, deux mesures ». Après avoir rallumé la lumière à Maromme puis au Grand-Quevilly (en acceptant pour cette commune un deal à 100 000€, en deçà du coût réel du rallumage), la Métropole de Rouen réclame désormais aux nouvelles communes demandant le retour de l'éclairage public de régler le surcoût engendré. Avec de telles bases, les prochaines discussions promettent d'être explosives. Bien sûr, on l'aura compris entre les lignes, la Métropole tente ici un coup de poker : réclamer aux maires de payer la note de ce rallumage, pour aboutir, on l'imagine, à un accord autour d'une participation conséquente, qui n'atteindrait pas les 100 %, comme au Grand-Quevilly. Une manœuvre délicate à un an des élections municipales.

### **50 %**

*« Nous avons des résultats : la consommation électrique pour l'éclairage public a diminué de près de 50% sur le territoire métropolitain entre 2016 et 2023, communique la Métropole. Le gain économique est non négligeable, notamment en cette période d'incertitude budgétaire : 2,5 millions d'euros par an en fonctionnement. À noter que cette économie n'atteint pas les surcoûts liés à la hausse des tarifs de l'électricité ces dernières années. »*

# Faut-il rallumer l'éclairage public ?



## Paris-Normandie

### Football – National : QRM, battu par le dernier, n'arrive plus à s'en sortir

QRM n'a pas profité de la venue de la lanterne rouge Châteauroux à Diochon pour se relancer ce vendredi 14 février 2025. Pire, le club quevillais a enchaîné une troisième défaite de suite en championnat à domicile (1-2), ce qui n'arrange pas sa situation.



Les Quevillais marquent le pas en ce début d'année 2025 - Photo Stéphanie Péron

*Par Victorien Lenud*

Publié: 14 Février 2025 à 22h09

Le tête à tête a tourné au vinaigre. Tel un mauvais rencard, abordé plein de bonnes intentions mais qui se conclut avec un sérieux goût de déception. Pour sa soirée de Saint-Valentin, QRM accueillait ce vendredi 14 février 2025 la Berrichonne de Châteauroux, pas l'adversaire le plus sexy sur le papier (dernier du classement), mais un adversaire qui est venu en Normandie en croyant fort en ses chances, rassuré par la forme plutôt intéressante qu'il a démontré à l'extérieur ces trois derniers mois (une défaite en cinq matches).

Et le club normand s'est retrouvé à devoir payer l'addition, salée (1-2). Une quatrième défaite de rang au stade Diochon (en comptant le match de Coupe de France contre Angers) qui commence à inquiéter et qui interpelle sur ce qu'est devenue l'équipe de David Carré en quelques semaines. Elle qui semblait s'être ouvert les portes d'une fin de saison prometteuse après sa victoire face à Versailles lors de la première sortie de l'année 2025 (elle venait alors d'enchaîner un septième succès en huit rencontres toutes compétitions confondues). Depuis ce 10 janvier, [trois défaites et deux nuls en championnat sont venus s'ajouter à son bilan](#), ce qui donne des perspectives logiquement moins emballantes pour la suite (quatre points d'avance sur la zone de relégation).

#### **Adekalom aurait pu éviter la défaite**

Le dernier de ces trois revers aurait pu être évité si Adekalom, tout seul à un mètre du but, n'avait pas raté l'immanquable sur un service du jeune Rosa dans les dernières minutes (84e). Un peu plus tôt, Quevilly-Rouen Métropole était parvenu à réduire l'écart sur un penalty transformé par Dali-Amar suite à une main adverse dans la surface (1-2, 78e). Dans le temps additionnel, les Léopards en ont réclamé un deuxième lorsque Rosa s'est retrouvé au sol dans la surface, mais l'arbitre n'a pas bronché cette fois-ci (90e+2).

Même si, sur le fond, la formation normande ne méritait sans doute pas de perdre ce match, elle pourra une nouvelle fois regretter d'avoir connu un trou d'air fatal de cinq minutes en

première période, un peu comme elle l'avait fait à Dijon (3-3), dans un contexte certes différent (QRM menait au score à l'époque). À la 25e minute, Versini a profité d'un bon centre venu de la gauche pour décroiser sa frappe et tromper Patron (0-1). Quasiment dans la foulée, le Castelroussin a remis ça, en solitaire, en décochant un superbe tir en dehors de la surface (0-2, 30e). Sans parvenir à trouver les espaces dans le camp d'en face, les Quevillais s'étaient contentés d'une tentative lointaine de N. Cissé pour faire briller le gardien berrichon (19e).

Il est vrai qu'en l'absence de ses deux pistons (K. Sylva et N. Diallo, suspendus) et de Y. Fortuné (blessé), David Carré n'avait pas tout le matériel à disposition pour mettre ses idées en place. Mais il lui faudra trouver des solutions, sachant que QRM sera exempt la semaine prochaine, pour éviter de vivre une fin de saison sous pression.

**David Carré (entraîneur de QRM) :** « La déception, c'est que l'adversaire marque encore sur ses premiers tirs cadrés. On n'a pas le droit d'être surpris sur les actions qui amènent les deux buts qu'on prend. On manque de rigueur sur le plan défensif. En première période, avant l'ouverture du score, on a beaucoup eu le ballon mais on a manqué de spontanéité dans le jeu, on a beaucoup trop porté le ballon. Encore une fois on a été obligés de réagir, même s'il s'en est fallu de peu pour qu'on égalise en fin de match. »

## **AU PETIT-QUEVILLY, CHÂTEAUX BAT QUEVILLY-ROUEN METROPOLE 2 à 1**

**Arbitre :** M. Toulliou.

**Spectateurs :** 800 environ.

**Buts pour QRM :** Dali-Amar (80<sup>e</sup>, s. p.) ; à Châteauroux : Versini (25<sup>e</sup>, 30<sup>e</sup>).

**Avertissements à Châteauroux :** Pierre (10<sup>e</sup>), Agounon (79<sup>e</sup>).

**Expulsion à Châteauroux :** Magnora (90<sup>e</sup>).

**Quevilly-Rouen Métropole :** Patron – N. Cissé, Soilihi (cap.), Dede-Lhomme – Tré (Owusu, 69e), Njiké, Leborgne, Pionnier (Adekalom, 46e) – Dali-Amar – Pirringuel (Rosa, 69e), Tshipamba.

**Entraîneur :** David Carré.

**Châteauroux :** H. Konaté – Colella (N'Goma, 66e), Pelletier, Magnora, Agounon, Umbdenstock – Versini (M. Diallo, 90e), Chraïbi, Pierre (T. Michel, 35e), F. Mendy – Clairicia.

**Entraîneur :** Cris.

## Paris-Normandie

### Archives départementales à Rouen : un héritage de Napoléon

C'est en 1796 que Napoléon décida de la création des archives départementales en France. À Rouen, les premiers cartons ont été stockés à la bibliothèque du chapitre.



Archives départementales stockées dans la tour des archives de Rouen - Photo Stéphanie Péron

*Par la rédaction*

Publié: 16 Février 2025 à 14h25

C'est par la loi du 5 brumaire an V (26 octobre 1796) que Napoléon « *ordonne la réunion dans les chefs-lieux de département, de tous les titres et papiers dépendant des dépôts appartenant à la République* » et entraîne, de fait, la création des [archives départementales à Rouen](#). Il s'agit de conserver les archives de l'Ancien Régime ainsi que celles des nouvelles institutions

Les archives ont d'abord été hébergées dans l'ancienne bibliothèque du chapitre (cour des libraires, au nord de la Cathédrale). Elles s'installent au XIXe siècle auprès de la préfecture, sur le site de l'actuel rectorat, où elles restent jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Elles sont aujourd'hui réparties sur trois sites, sur [Rouen](#) et Darnétal.

#### La prison d'Yvetot a accueilli des fonds

Dès les années 1970, les espaces de la tour des archives se sont avérés insuffisants au regard des volumes d'archives à recevoir. Après avoir utilisé la chapelle du Belvédère à Mont-Saint-Aignan et les bâtiments désaffectés de la prison d'Yvetot, le département acquiert, en 1981, une partie de l'usine textile Fromage à Darnétal, partagée avec l'École nationale d'architecture. Ce bâtiment, réaménagé en dépôt d'archives entre 1984 et 1986, peut contenir jusqu'à 27 kilomètres linéaires de documents. Il est actuellement dédié principalement à la conservation des archives du monde du Travail (entreprises, syndicats) et des fonds d'architectes.

Le Département de la Seine-Maritime va rénover le site principal – la tour des archives achevée en 1962 – à partir de 2026 pour le rendre moins énergivore et mieux préparé au risque incendie.

## Le Monde

### Les pires passoires thermiques sont toujours en location malgré la loi : « La propriétaire ne veut pas faire de frais, donc ça moisit »

Le nombre de logements classés « G+ », interdits de location depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, était pourtant encore estimé à 119 000 dans le parc locatif privé au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Il ne décroît que très lentement.

Propos recueillis par [Véronique Chocron](#)

Publié hier à 05h00



Une porte d'entrée avec simple vitrage et des joints anciens, dans une maison à Fontenay-sur-Loing (Loiret), le 1<sup>er</sup> avril 2021. CHRISTOPHE CAUDROY POUR «LE MONDE»

Dans son hameau du massif des Aravis (Haute-Savoie), Sylvie (son prénom a été modifié) loue, depuis 2021, un appartement de 45 mètres carrés, de plain-pied, dans une maison aux murs épais, en pierres et crépi, où elle a froid. « *Quand je me lève, en cette saison, il fait en général 12 degrés dans la pièce à vivre. Je chauffe aussitôt au bois, dans un fourneau sur lequel je peux aussi cuisiner* », explique-t-elle.

Ce matin de février, juste avant le déjeuner, la température est montée à un peu plus de 17 degrés. Mais dans la salle de bains, orientée au nord, il ne faisait pas plus de 8 ou 9 degrés avant qu'elle n'allume son chauffage d'appoint, le temps de prendre sa douche. « *Je me suis achetée un petit souffleur électrique, raconte-t-elle. J'ai des radiateurs grille-pain plus larges, datant des années 1970, mais je ne les allume pas. Je n'ose pas consommer trop et dépasser le montant de ma retraite.* »

Elle a calfeutré la fenêtre de la salle d'eau, où ruisselaient des gouttes de condensation. Sa ventilation est tombée en panne en 2023. « *J'ai prévenu l'agence, mais la propriétaire ne veut pas faire de frais. Donc ça moisit et je ne peux pas laisser sécher ma serviette de toilette. Heureusement que j'ai été élevée à la dure, elle ne pourrait jamais louer ce logement à quelqu'un de la ville* », ironise cette retraitée de 68 ans, qui paye 498 euros de loyer (hors charges) et complète sa pension en faisant des ménages.

**Une question « de justice sociale »**

Sa propriétaire a pensé un temps vendre la maison. Elle a donc réalisé en 2023 un diagnostic de performance énergétique (DPE). Sans surprise, l'appartement a écopé d'une classe dite « G+ », attribuée aux logements les plus énergivores, dont la consommation en énergie dépasse les 450 kilowattheures par mètre carré. En vertu des lois [Energie-climat](#) et [Climat et résilience](#), de 2019 et 2021, les logements G+ sont pourtant considérés [comme indécents sur le plan énergétique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023](#). Ils ne peuvent plus être loués, sauf à entreprendre des travaux de rénovation énergétique. Cette interdiction s'applique aux contrats nouvellement conclus, renouvelés ou tacitement reconduits. Après la reconduction de son bail en avril 2024, la propriétaire de Sylvie a pourtant continué de louer en l'état sa maison, par le biais d'une agence immobilière d'Annecy, bien informée de la loi, et qui avait tenté, quelques mois plus tôt, d'augmenter son loyer de 10 euros.

Cette non observation de la loi sur les passoires thermiques est loin d'être un cas isolé. L'Observatoire national de la rénovation énergétique a publié, en décembre 2024, une étude recensant le nombre de logements très énergivores. Le nombre de passoires G+ est estimé au 1<sup>er</sup> janvier 2024 à 119 000 dans le parc locatif privé et à 25 000 dans le parc locatif social, contre respectivement 134 000 et 34 000 au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Le plus gros contingent de G+, au nombre de 329 000, étant occupé par leurs propriétaires.

[La décrue s'opère donc très lentement](#). Pourtant, comme l'a souligné la ministre du logement, Valérie Létard, il s'agit là d'une question « *de justice sociale* ». « *Ce sont les personnes les plus vulnérables qui subissent les logements énergivores, a-t-elle déclaré devant l'Assemblée nationale, le 29 janvier. Les passoires sont financées sur le dos des locataires via leurs factures d'énergie. Une passoire de classe G consomme trois fois plus qu'un logement de classe C. Et ce, sous réserve que les habitants se chauffent, car bien souvent ils n'en ont pas les moyens.* » Et la ministre de rappeler que la France a battu le record de plus de 1 million d'impayés de factures énergétiques en 2023, malgré 900 millions d'euros de chèques énergie. « *Un logement mal chauffé, c'est un logement humide, à risque pour la santé des habitants, de problèmes respiratoires jusqu'aux infections* », a-t-elle ajouté.

### **Très rares contentieux**

Chez Sylvie, l'isolation relève du système D. Sur sa porte d'entrée pour partie vitrée, et qui « *ne joint pas* », elle a installé du polystyrène contre le pan de bois et un carton avec de la mousse sur le carreau, maintenus avec des tendeurs. « *Le plafond, c'est juste des planches, avec au-dessus une immense grange, décrit-elle. Il n'y a plus de foin dispersé en vrac, comme cela se faisait avant pour isoler, donc j'ai beau mettre des bûches de bois dans le fourneau, la chaleur part.* »

Sa propriétaire n'a pas de difficultés financières, comme souvent en cas de telles négligences, puisque les 20 % des propriétaires les plus aisés possèdent environ la moitié des passoires du parc locatif privé (pour lesquelles les revenus des bailleurs sont connus). « *Mais c'est une dame âgée, elle n'a plus envie de s'enquiquiner avec des travaux. Ce serait à l'agence de l'inciter à faire quelque chose, ne serait-ce que dérouler de la laine de verre au-dessus du plafond* », souligne Sylvie. Malgré tout satisfaite de payer un loyer « *peu cher pour la région* », elle n'envisage aucun recours.

Pourtant, si le bailleur refuse d'entreprendre des travaux dans une passoire thermique interdite de location, le locataire peut se tourner vers une commission de conciliation ou saisir directement le juge. « *En réalité, seuls deux locataires de logements classés G+ ont entamé un contentieux* », note le député Iñaki Echaniz (Parti socialiste, Pyrénées-Atlantiques), corapporteur d'une proposition de loi « *visant à prévenir les litiges relatifs aux obligations de décence énergétique* », qui n'a pas été adoptée.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, outre les logements G+, les étiquettes G sont désormais concernées par l'interdiction de louer – avant les F en 2028 et les E en 2034. Pourtant, au 15 janvier, la plateforme immobilière SeLoger a recensé 2,3 % de petites annonces concernant toujours des biens classés G, lorsque le DPE est renseigné, sachant que 18 % des annonces de location ne respectent toujours pas l'obligation de publication du diagnostic de performance énergétique. Pis, à Paris, 4,7 % des annonces locatives affichent un classement G et 35 % d'annonces ne présentent pas de diagnostic. « *On peut s'interroger sur la part de biens G potentiellement dissimulée derrière ces annonces sans DPE renseigné* », commente le site de location.

## Le Monde

### Passoires thermiques : le gendarme du logement HLM s'inquiète de la conduite de la rénovation énergétique

L'Agence nationale de contrôle du logement social estime, dans un prérapport confidentiel, que les bailleurs inspectés n'ont majoritairement pas une bonne connaissance des logements à rénover, ni une capacité opérationnelle satisfaisante.

Par [Véronique Chocron](#)

Publié le 15 février 2025 à 12h00, modifié le 15 février 2025 à 12h15



Des logements sociaux, à Marseille, le 30 juillet 2020. CLEMENT MAHOUDEAU / AFP

Sur le terrain de la rénovation énergétique, les logements HLM disposent d'une bonne longueur d'avance sur les maisons et appartements privés. On estime à quelque 300 000 à 350 000 le nombre de passoires thermiques affichant un diagnostic de performance énergétique (DPE) classé « G » et « F » dans le parc social (soit entre 6 % et 7,4 %), bien en deçà des 3,9 millions recensés dans le patrimoine privé (12,7 % du parc).

Pourtant, dans un prérapport encore confidentiel, l'Agence nationale de contrôle du logement social (Ancols) porte un regard sévère sur la conduite de ce grand chantier qu'est la rénovation énergétique du parc HLM. Le gendarme du logement social s'est appuyé sur 30 contrôles, réalisés en 2024 auprès de bailleurs sociaux sélectionnés pour leur nombre important de logements énergivores, et représentant au total un large échantillon de 750 000 habitations. L'objectif était d'évaluer les freins à la rénovation énergétique, afin de tenir les délais imposés par la [loi climat et résilience](#), qui interdit la location des logements étiquetés « G » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, avant les « F » en 2028 et les « E » en 2034.

Résultat de cet audit : Seulement 40 % des bailleurs contrôlés « *disposent d'une connaissance satisfaisante de leur parc et de sa cartographie énergétique* ». De nombreux organismes HLM « *suivent de façon artisanale leur parc* », note le prérapport, encore en attente du droit de réponse des bailleurs. Si le retard sur la réalisation des nouveaux DPE « *apparaît logique* », compte tenu des évolutions sur leur méthode de calcul, l'Ancols souligne toutefois que « *peu d'organismes avaient réalisé des extrapolations permettant d'anticiper les volumes de logements à traiter* ».

## Ventes de patrimoine

Deuxième grief : seuls 30 % des organismes HLM audités « *ont une capacité opérationnelle satisfaisante* ». L'enjeu principal concerne le stock, massif, des étiquettes « E ». La maîtrise d'ouvrage, c'est-à-dire le montage et suivi des opérations, « *constitue actuellement le principal frein au rythme de rénovation attendu dans le secteur* », prévient l'agence. Pour faire face aux échéances, elle recommande donc des mutualisations de ce savoir-faire. Pour certains organismes HLM, des ventes de patrimoine « *à des bailleurs mieux outillés sont probablement nécessaires* ».

L'Ancols a enfin créé la surprise dans la profession, en estimant que « *63 % à 80 % des 30 bailleurs contrôlés possèdent les ressources nécessaires pour financer la rénovation de l'ensemble de leur parc énergivore* ». Le gouvernement avait pourtant jugé bon, en 2023, de fournir aux bailleurs un soutien public de 1,2 milliard d'euros sur trois ans pour éradiquer les passoires thermiques dans les HLM. L'enveloppe a depuis, il est vrai, été pour partie gelée, dans le contexte actuel extrêmement tendu pour les finances publiques.

### **« Coûts énormes »**

Ces aides, « *qui peuvent bénéficier à tout bailleur, quelle que soit sa situation financière, constituent probablement un effet d'aubaine pour de nombreux organismes disposant d'une capacité financière suffisante* », estime désormais l'agence de contrôle, qui juge « *préférable de privilégier les aides ciblées aux opérateurs dont le besoin de soutien financier est identifié* ».

« *Ce rapport ne propose que des solutions qui ne coûtent pas un centime à l'Etat, alors que nombre d'organismes ne s'en sortent que parce qu'ils vendent des HLM, s'étrangle un bailleur qui souhaite conserver l'anonymat. La seule recommandation, c'est de regrouper les organismes HLM ou de mutualiser.* » Un autre professionnel reconnaît qu'il faut avancer « *mais il faut bien voir qu'avec des réhabilitations [estimées] entre 40 000 et 80 000 euros par logement, les coûts sont énormes et ne sont pas répercutés sur les loyers* ».

« *Nous sommes face à un mur de rénovations énergétiques à réaliser, et nous allons devoir céder plus de logements qu'initialement prévu* », dit un autre, qui reconnaît ne pas être au rendez-vous de l'éradication des passoires « G ». A ce sujet, l'agence rappelle dans son prérapport qu'elle « *vérifiera en détail* » l'application de la loi pour les remises en location, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025, « *et qu'un non-respect pourrait entraîner une proposition de sanction, indépendamment du recours des locataires concernés* ».